

Code vestimentaire de la zone semi-restreinte

Généralités

Avant d’entrer dans une zone d’accès semi-restreint, il faut revêtir les vêtements chirurgicaux et se conformer aux règles de base déjà présentées lors de l’habillement dans la zone non restreinte :

- **La blouse et le pantalon de coton (vert)**
- **La veste de réchauffement**
- **L’insigne d’identification**
- **Chaussure fermée**

Les principales nouveautés vestimentaires lors de l’entrée dans la zone semi-restreinte sont :

- **Le bonnet bouffant**
- **La cagoule**
- **Les couvre-chaussures**

Détails du code vestimentaire — zone semi-restreinte

Éléments	Explications
Bonnet bouffant	Le bonnet doit recouvrir entièrement les oreilles ainsi que les boucles d’oreilles, s’il y a lieu. Les cheveux ne doivent pas sortir du bonnet. Les personnes qui ont les cheveux longs doivent les attacher et le port de deux bonnets est alors recommandé. L’un d’entre eux contient la queue de cheval et l’autre couvre la tête, à partir du front vers l’arrière, pour que tous les cheveux soient contenus dans les bonnets. Le port du bonnet a pour but d’éviter que les cheveux ne tombent par terre ou dans les champs opératoires, ce qui risquerait de causer des infections, car les cheveux logent des bactéries. Les bonnets en tissu sont interdits, sauf quand c’est l’hôpital qui les distribue aux employés et en assure l’entretien quotidien. Les bonnets peuvent être souillés par des liquides biologiques et représenter alors un risque de contamination croisée pour les patients, le personnel et le public. Il est interdit d’apporter n’importe quels vêtements chirurgicaux à la maison pour les laver, surtout s’ils ont été portés!

Éléments	Explications
Cagoule	La cagoule est obligatoire pour les personnes qui portent la barbe afin de contenir toute la pilosité faciale, sinon le bonnet suffit. Il est recommandé de porter un bonnet ou un chapeau absorbant en dessous de la cagoule pour empêcher les cheveux de sortir vers l'avant du visage. Les lanières doivent être croisées à l'avant du cou et attachées à l'arrière du cou. En orthopédie principalement, plusieurs hôpitaux imposent le port de la cagoule pour tout le personnel lors du service interne.
Couvre-chaussures	Les couvre-chaussures offrent une protection personnelle et aident à prévenir la contamination à l'extérieur de la salle d'opération. Les couvre-chaussures ne sont pas obligatoires dans certains centres pour le personnel permanent, à condition que celui-ci ne sorte pas à l'extérieur du bloc opératoire avec ses souliers. Par contre, le personnel occasionnel et les visiteurs doivent mettre des couvre-chaussures dans les blocs opératoires.
Les masques chirurgicaux	Pas obligatoire dans cette zone, sauf pour les personnes qui ont la barbe non rasée. Le but est de contenir la pilosité faciale qui représente un risque d'infection. (Note : dans certains établissements, on peut exiger le port du masque dans la zone semi-restreinte.)

Commentaires en lien avec la salle de réveil

La dénomination « zone semi-restreinte » est souvent associée à la salle de réveil, zone qui est plutôt réservée au personnel soignant seulement. Les uniformes chirurgicaux (verts) sont fournis au personnel afin de lui donner plus facilement accès aux salles d'opérations si nécessaire. Le personnel de la salle de réveil n'a pas l'obligation de porter le chapeau, le masque (s'il a une barbe) ou les couvre-chaussures.